



PRCM

PARTENARIAT RÉGIONAL POUR LA CONSERVATION
DE LA ZONE CÔTIÈRE ET MARINE
EN AFRIQUE DE L'OUEST



rampao

Réseau Régional d'aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest

**Mise en place de « contributions vertes »
en faveur de la biodiversité en Afrique de l'Ouest**

APPEL A PROPOSITIONS

Contexte

A l'instar de la grande majorité des pays dans le monde, le déficit de financement observé dans les Aires Protégées pour assurer une protection et un développement durable est encore très élevé dans la majorité des pays ouest-africains. Si la coopération internationale peut jouer un rôle pour combler partiellement ce déficit de financement, il apparaît illusoire de compter trop exclusivement sur cette dernière.

Le PRCM propose d'étudier la possibilité de mettre en place des contributions vertes pour améliorer le financement des Aires Protégées de la sous-région. L'objectif consiste à mener, en collaboration avec les États le souhaitant, une réflexion de fond sur la mise en place de solutions nationales et durables pour assurer le financement des réseaux nationaux d'Aires Protégées.

Une taxe verte (ou « contribution verte ») est une taxe payée par les consommateurs sur des produits ou services qui ne sont pas respectueux de l'environnement dans le but de compenser leur impact négatif. Allouer les recettes fiscales à la conservation signifie réformer les instruments fiscaux existants ou en concevoir de nouveaux. Dans les deux cas, il est important de définir l'utilisation prévue des recettes qui peuvent soit augmenter le budget général de l'Etat, soit soutenir des activités spécifiques liées à la conservation de la biodiversité.

Toute taxe verte est une opportunité d'augmenter le financement de la conservation par les budgets gouvernementaux, et pourrait fournir une nouvelle source de revenus fiables pour la conservation. Plusieurs outils fiscaux se sont déjà révélés très efficaces dans plusieurs pays du monde et quelques exemples sont présentés ci-dessous :

Proposition	AVANTAGES & INCONVÉNIENTS	ÉTAPES A SUIVRE
Taxe sur les billets d'avion ou sur les croisières Paiement d'une taxe sur les vols ou sur les bateaux de croisière s'arrêtant au port (Belize par ex.)	<ul style="list-style-type: none">Principe du pollueur-payeurPas d'impact sur les couches les plus défavorisées de la populationLes taxes d'aéroport existent souvent déjà, facilité de rajouter une taxe supplémentaireSi mal calibrée peut freiner le développement du tourisme	<ul style="list-style-type: none">Calculer les recettes prévisionnelles (nombre de voyages par an)Étudier la faisabilité de la proposition (avec les autorités aéroportuaires)
Taxes écologiques sur les véhicules Taxe annuelle calculée sur la puissance du véhicule et son année de fabrication	<ul style="list-style-type: none">Principe du pollueur-payeurDes exemptions pourraient être prévues pour réduire l'impact sur les populations les plus défavoriséesParfois difficile à mettre en place	<ul style="list-style-type: none">Calculer les recettes prévisionnelles (nombre de véhicules par an)Étudier la faisabilité de la proposition
Taxe sur les nuitées d'hôtel Contribution environnementale par nuitée, et variable selon le standing de l'hôtel	<ul style="list-style-type: none">Pratique commune dans le monde entier (et généralement bien acceptée)Recettes souvent assez faibles	<ul style="list-style-type: none">Calculer le nombre de nuitées par anÉtudier la faisabilité de la proposition (avec le ministère du Tourisme)
Royalties sur l'extraction de minerais Royalties calculés sur le volume de minerai extrait par an	<ul style="list-style-type: none">Principe du pollueur-payeurÉnorme potentielDifficiles à mettre en placePourrait être instaurée sur une « base volontaire »	<ul style="list-style-type: none">Négocier avec les principales entreprises minières de la meilleure manière de procéder
Taxe écologique sur les carburants Par ex. taxe de 10 % sur l'essence à la pompe (modèle costaricien)	<ul style="list-style-type: none">Principe du pollueur-payeurRecettes prévisionnelles immensesL'essence coûte déjà cherRisque de mécontentement de la population	<ul style="list-style-type: none">Vérifier si le modèle costaricien peut être reproduit ou adapté

Cibles et budgets

Il est proposé qu'au moins 2 pays-membres du PRCM bénéficient d'un financement ne dépassant pas 25,000 euros pour mener des études précises sur les taxes vertes.

Les bénéficiaires prioritaires seront les autorités nationales en charge des Aires Protégées, idéalement associées au ministère des finances et du budget.

Les offres en provenance de bureaux d'études ou de la société civile seront également étudiées. Elles seront plus susceptibles d'être sélectionnées si elles impliquent directement les autorités nationales du pays concerné.

Activités éligibles au financement

Une grande flexibilité existe quant à l'éligibilité des activités à financer. Certains pays disposent par exemple déjà de taxes environnementales mais qui ne sont pas encore appliquées (les décrets d'application n'ont pas été élaborés). L'appel d'offres pourrait être une bonne occasion de finaliser certains processus déjà bien engagés pour améliorer la fiscalité environnementale et son application dans différents pays.

Il serait par ailleurs possible de mener des travaux plus en amont, pour l'identification et la promotion d'une fiscalité environnementale ad hoc, spécifiquement au bénéfice du financement de la conservation. A titre indicatif, les éléments suivants pourraient par exemple constituer des offres intéressantes :

- Identifier une liste de 3 à 5 « contributions vertes » qui pourraient être envisagées au niveau national (par exemple taxes aux aéroports, aux ports, activités balnéaires, taxe sur les carburants, taxe sur les nuitées dans les hôtels de luxe, etc.). Pour chacune d'entre elles, élaborer un modèle financier pour déterminer les recettes escomptées en fonction :
 - Du niveau de la contribution
 - De l'assiette de la contribution
 - Si possible comparer les rendements escomptés avec les besoins financiers des réseaux nationaux d'AP (ou d'AMP)
- Évaluer la faisabilité politique, technique et l'acceptabilité au niveau social de chaque proposition
- Mesurer l'impact économique de chaque proposition (étant entendu que les sommes collectées devraient couvrir une partie substantielle du déficit de financement)
- Proposer des solutions pour que les montants collectés soient bien destinés, in fine, aux réseaux d'Aires Protégées (fléchage)
- Si possible, rédiger un texte de loi
- Si possible, faire un lobbying pour que le texte de loi soit voté (si l'initiative réussie, un autre volet pourra être envisagé pour la mise en place de la taxe)

Livrables

Les livrables à produire pourront faire l'objet de propositions dans les offres. Les études pourraient par exemple s'attacher à présenter :

- L'ensemble des taxes environnementales déjà existantes dans un pays donné
- L'ensemble des nouvelles « contributions vertes » qui pourraient être mises en place et les rendements escomptés
- Un explicatif pour juger des contributions vertes les plus acceptables socialement, les plus faisables techniquement, les plus rentables économiquement.
- Conclusions et recommandations pour aller de l'avant.
- Feuille de route à mettre en œuvre, idéalement conjointement avec des représentants des autorités nationales.

Candidature

Cette consultation sera effectuée par un consultant, une équipe de consultants ou un bureau d'étude. Les compétences suivantes sont jugées nécessaires :

- Connaissance approfondie de la thématique
- Expérience dans le pilotage de projets similaires
- Bonne maîtrise des instruments innovants sur les contributions vertes

- Bonne connaissance des parties prenantes du financement de la conservation en Afrique de l'ouest.
- Une excellente capacité de rédaction et de synthèse.
- La maîtrise du français est indispensable, celle de l'anglais et ou portugais un atout.

Les consultants/bureau d'études intéressés par la réalisation de cette étude sont invités à envoyer par email une offre technique (10 pages maximum sans les annexes) qui précisera l'approche à adopter et une offre financière qui présentera le détail des coûts. Des CV seront joints pour indiquer l'expérience professionnelle dans le domaine concerné.

Les offres technique et financière doivent être soumises dans deux fichiers séparés et ce au plus tard le **31 juillet 2022 à 18 heures GMT** aux adresses suivantes prcm@prcmarine.org et konate@prcmarine.org